

Collèges

1- Effectif maximal d'élèves par division

niveaux \ rang typo	T1	T2	T3	T4	T5	T6 fictif
6 ^{ème}	23	25	26	27	29	X
5 ^{ème}	23	26	27	29	30	
4 ^{ème}	24	26	27	29	30	
3 ^{ème}	24	26	27	29	30	
3 ^{ème} DRA (ex-ins)	24					
ULIS	12					

(*) surclassement de la 3^{ème} générale si présence d'un ne 3^{ème} DRA (ex-insertion).

2- Horaires par division

6 ^{ème}	28,00	
5 ^{ème}	25,50	non compris latin
4 ^{ème}	28,50	non compris latin
3 ^{ème}	28,50	non compris latin
3 ^{ème} DRA (ex-	24,00	
ULIS	25,00	dont 21 h. (PES)

3- Formations globalisées

Latin

Rappel : au minimum, un groupe est financé par niveau (2 h. en 5^{ème}, 3 h. en 4^{ème} et 3 h. en 3^{ème}).

Un groupe supplémentaire est ajouté si l'effectif prévu des latinistes, évalué à hauteur de 15% de l'effectif d'élèves prévu au niveau considéré, est :

en 5 ^{ème}	= ou > 25 latinistes	+ 2 h
en 4 ^{ème}	= ou > 27 latinistes	+ 3 h
en 3 ^{ème}		+ 3 h

Ex : pour 180 élèves prévus en 5^{ème}, 27 latinistes, soit + 2 h.

Aide et soutien en 4^{ème} (voir aussi le § 4b)

rang de la typologie	1 heure par élève dans la limite dede l'effectif prévu en 4 ^{ème}
1 et 2	8%	
3	6%	
4	4%	
5	2%	

Ex : en rang 3, effectif calculé de 150 élèves soit 9 h.

4- Motifs de variation

4a- Motifs de variation relatifs aux langues

Type d'enseignement	Précisions
Classe internationale	8 heures par cursus
Section européenne	4 heures par cursus (2h en 4 ^{ème} et 2h en 3 ^{ème})
Bilingue (ou LV2 précoce)	1 heure en 6 ^{ème} seulement (en cas d'ouverture)
	3 heures pour l'ensemble 6 ^{ème} et 5 ^{ème} (1h + 2h)
Grec	3 heures en 3 ^{ème}

4b- Motifs de variation autres que les langues

Type d'enseignement / motif	Précisions
ECLAIR	Dotation spécifique
Redondance Aide & soutien en 4 ^{ème} avec dotation spécifique ECLAIR	Déduction de la dot° Aide & Soutien en 4 ^{ème} car elle n'est pas cumulable avec celle dédiée spécifiquement au dispositif ECLAIR
Section sportive	2 HSA par section
Option DP 3	3 heures en 3 ^{ème}
DAI	Déterminé au cas par cas
UNSS	3 HP par prof. d'EPS assurant cette activité
Autres heures statutaires	Selon dispositions réglementaires
Divers	Motif particulier expressément décrit

Lissage Il ne concerne ni les 3ème DP6, ni les 3ème DRA, ni les ULIS.

Il a un double objectif :

- atténuer l'effet de "cliquet" dû au mécanisme des seuils par division (cf. tableau § 1)
- doter ou retirer un "acompte" sur l'ouverture ou la fermeture possible d'une division en juin.

Son calcul tient compte à la fois de l'effectif standard d'une division (n), fixé par convention à :

T1	T2	T3	T4	T5	76
24	25	26	28	29	80

et de la "marge" (nombre total de places prévues vacantes en 6°, 5°, 4° et 3°, ce nombre étant égal à la différence entre la capacité totale sur ces 4 niveaux, déterminée en fonction du nombre prévu de divisions, et l'effectif total prévu sur ces mêmes niveaux).

Par convention, les éléments de calcul de ce lissage sont les suivants :

« n » est l'effectif standard d'une division (cf. ci-dessus) et "M" est la marge :

si $M \leq n$	+ 18 heures
si $n < M \leq 1,3 n$	+ 12 heures
si $1,3 n < M \leq 1,6 n$	+ 6 heures
si $1,6 n < M < 2,4 n$	aucun lissage
si $2,7 n > M \geq 2,4 n$	- 6 heures
si $3 n > M \geq 2,7 n$	- 12 heures
si $M \geq 3 n$	- 18 heures

Résultats détaillés du lissage :

Typologie rectorale	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6
"n" = eff. standard d'une division	24	25	26	28	29	30
Lissage	"M" = marge (nb total de places prévues pour n'être pas occupées)					
+ 18 h	de 0 à 24	de 0 à 25	de 0 à 26	de 0 à 28	de 0 à 29	de 0 à 30
+ 12 h	de 25 à 31	de 26 à 32	de 27 à 34	de 29 à 36	de 30 à 38	de 31 à 39
+ 6 h	de 32 à 38	de 33 à 40	de 35 à 42	de 37 à 45	de 39 à 46	de 40 à 48
Aucun lissage	de 39 à 57	de 41 à 59	de 43 à 61	de 46 à 66	de 47 à 69	de 49 à 71
- 6 h	de 58 à 64	de 60 à 67	de 62 à 69	de 67 à 75	de 70 à 77	de 72 à 80
- 12 h	de 65 à 71	de 68 à 74	de 70 à 77	de 76 à 83	de 78 à 86	de 81 à 89
- 18 h	= > à 72	= > à 75	= > à 78	= > à 84	= > à 87	= > à 90

Contribution générale à l'équilibre de la D.G.H. départementale
 Appliquée depuis la rentrée scolaire 2010, elle permet, combinée avec les seuils par division, d'optimiser les moyens. A la rentrée scolaire 2014, son taux sera fixé à 1,60 % sur la DGH de chaque collège excepté sur la dotation ULIS pour ne pas fausser la comparaison des H/E.

S.E.G.P.A.

Effectif maximal d'élèves par division

16 élèves

Horaires par division

Enseignement...	6 ^e	6 ^e / 5 ^e	5 ^e	4 ^e	4 ^e / 3 ^e	3 ^e
...général (PE spécialisé)	21,00	21,00	21,00	10,50	10,50	10,50
...général (autres professeurs)	6,00	6,00	6,00	8,50	7,50	5,50
...professionnel (PLP)	-	-	-	12,00	6,00 + 12,00	24,00
Totaux	27,00	27,00	27,00	31,00	36,00	40,00

Horaires par élève

6 ^{ème}	27,00
6 ^{ème} / 5 ^{ème}	27,00
5 ^{ème}	27,00
4 ^{ème}	25,00
3 ^{ème}	28,00

Motif de variation

Classe relais	21,00
---------------	-------

Exemple de l'horaire hebdomadaire d'une SEGPA cylindrée à 64

Niv \ postes-disc	P.E.S.	Ens prof.	E.P.S.	Techno-Sc Phys	Anglais	Autres	Totaux par niveau
6ème	21,00	0,00	3,00	1,50	1,50	0,00	27,00
5ème	21,00	0,00	3,00	1,50	1,50	0,00	27,00
4ème	10,50	12,00	3,00	1,50	2,00	2,00	31,00
3ème	10,50	24,00	2,00	1,50	2,00	0,00	40,00
Totaux par disc.	63,00	36,00	11,00	6,00	7,00	2,00	125,00